

ThermoDent clear No Change Service!

Version 02.00

Date de révision 30.06.2015

Date de dernière parution 22.03.2012

Date de la première version publiée
22.03.2012**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : ThermoDent clear

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéFabricant/Fournisseur : Schülke & Mayr AG
Sihlfeldstr. 58
8003 Zürich
Suisse
Téléphone: +41444665544
Téléfax: +41444665533
mail.ch@schuelke.com
www.schuelke.comPersonne de contact : Application Department HI
+49 (0)40/ 521 00 544
ADHI@schuelke.com
(Schülke France SARL: +33-0149698378)
(Schülke & Mayr AG: +41-444665544)**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145 (24 h)
Numéro d'appel d'urgence : +41444665544
+49 (0)40 / 52 100 -0**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**Corrosion cutanée/irritation cutanée, H315: Provoque une irritation cutanée.
Catégorie 2
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves.**Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)**

R41: Risque de lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage


Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

ThermoDent clear No Change Service!

Version 02.00 Date de révision 30.06.2015

Date de dernière parution 22.03.2012

Date de la première version publiée
22.03.2012

Pictogrammes de danger	:		
Mention d'avertissement	:	Danger	
Mentions de danger	:	H315 H318	Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence	:	P280 P302+P352 P305+P351+P338+P310	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Information supplémentaire : Le produit est classé conformément à l'Annexe I (2.6.4.5) de la (EC) 1272/2008.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT).

Pas de dangers particuliers connus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants dangereux

Nom Chimique	Index-Numéro No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Cumènesulfonate de sodium	15763-76-5 239-854-6 01- 2119489411- 37-XXXX	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319	5 - 15 %
Alkyl-	Non attribuée	Xi; R38	Skin Irrit. 2; H315	5 - 15 %

ThermoDent clear No Change Service!

Version 02.00 Date de révision 30.06.2015

Date de dernière parution 22.03.2012

Date de la première version publiée
22.03.2012

polyéthylèneglykol- polybutylenglykoléther	Polymer	Xi; R41	Eye Dam. 1; H318	
Éthanol	603-002-00-5 64-17-5 200-578-6 01- 2119457610- 43-XXXX	F; R11	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	3 - 8 %

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec la
peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.En cas de contact avec les
yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Boire de l'eau par mesure de précaution. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, Mousse, Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeDangers spécifiques pendant
la lutte contre l'incendie : aucun

Risque spécifique de la substance ou du produit lui-même, de ses produits de combustion ou des gaz dé-

ThermoDent clear No Change Service!

Version 02.00

Date de révision 30.06.2015

Date de dernière parution 22.03.2012

Date de la première version publiée
22.03.2012

gagés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Pas de précautions spéciales requises.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyageMéthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).**6.4 Référence à d'autres sections**

voir section 8 + 13

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Conseils pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.
Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur. Conserver le récipient bien fermé.
Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

ThermoDent clear No Change Service!

Version 02.00

Date de révision 30.06.2015

Date de dernière parution 22.03.2012

Date de la première version publiée
22.03.2012**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Éthanol	64-17-5	Valeur limite acceptable	500 ppm 960 mg/m ³	SUVA
Éthanol	64-17-5	Valeur limite à courte terme	1.000 ppm 19.200 mg/m ³	SUVA

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Cumènesulfonate de sodium : Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Contact avec la peau, Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques, Valeur: 7,6 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Inhalation, Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques, Valeur: 53,6 mg/kg

Éthanol

: Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Inhalation, Effets potentiels sur la santé: Effets aigus, Effets locaux, Valeur: 1900 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Contact avec la peau, Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Valeur: 343 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Inhalation, Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Valeur: 950 mg/m³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Cumènesulfonate de sodium : Eau douce, Valeur: 0,23 mg/l

Utilisation/rejet intermittent(e), Valeur: 2,3 mg/l

Station de traitement des eaux usées, Valeur: 100 mg/l

Éthanol

: Eau douce, Valeur: 0,96 mg/l

Eau de mer, Valeur: 0,79 mg/l

Sédiment d'eau douce, Valeur: 3,6 mg/kg

Sol, Valeur: 0,63 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains : Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatrill (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatrill (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

Mesures de protection : Éviter le contact avec les yeux.

ThermoDent clear **No Change Service!**

Version 02.00

Date de révision 30.06.2015

Date de dernière parution 22.03.2012

Date de la première version publiée
22.03.2012**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: liquide
Couleur	: pratiquement sans colore
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: non déterminé
Point d'éclair	: 57 °C, DIN 51755 Part 1
Température d'inflammation	: Éthanol: > 360 °C
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Éthanol: 3,1 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure	: Éthanol: 15 % (v)
Inflammabilité	: N'entretient pas la combustion.
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non applicable
pH	: env. 4, 20 °C, concentré
Point de fusion/point de congélation	: env. 0 °C
Température de décomposition	: Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: env. 100 °C,
Pression de vapeur	: 59 hPa, 20 °C,
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,037 g/cm ³ , 20 °C
Hydrosolubilité	: dans toutes les proportions, 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune raisonnablement prévisible.

ThermoDent clear No Change Service!

Version 02.00

Date de révision 30.06.2015

Date de dernière parution 22.03.2012

Date de la première version publiée

22.03.2012

10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Aucune raisonnablement prévisible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Produit**

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë: > 5000 mg/kg, Estimation de la toxicité orale aiguë, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1
Toxicité aiguë par inhalation	: Estimation de la toxicité aiguë: > 50 mg/l, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1
Toxicité aiguë par voie cutanée	: Estimation de la toxicité aiguë: > 15000 mg/kg, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit**

|| Provoque une irritation cutanée., Méthode de calcul

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit**

|| Provoque des lésions oculaires graves., Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****Cumènesulfonate de sodium:**

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Test de Buehler, Cochon d'Inde, OCDE ligne directrice 406

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Donnée non disponible

Éthanol:

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Test de Maximalisation (GPMT), Cochon d'Inde

Mutagenicité sur les cellules germinales**Composants:****Cumènesulfonate de sodium:**

Génotoxicité in vitro	: Non mutagène dans le test d'Ames. Mutagenicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella thyphimurium, avec ou sans activation métabolique, OCDE ligne directrice 471
Génotoxicité in vivo	: non mutagénique, Test du micronucleus in vivo, Souris, Oral(e)

ThermoDent clear No Change Service!

Version 02.00

Date de révision 30.06.2015

Date de dernière parution 22.03.2012

Date de la première version publiée
22.03.2012

Mutagénicité sur les cellules
germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Mutagénicité sur les cellules
germinales- Evaluation : Donnée non disponible

Éthanol:

Génotoxicité in vitro : Non mutagène dans le test d'Ames. OCDE ligne directrice
471

Génotoxicité in vivo : non mutagénique

Mutagénicité sur les cellules
germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mam-
maliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Cancérogénicité**Composants:****Cumènesulfonate de sodium:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-
gène.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Éthanol:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimenta-
tions animales.

Toxicité pour la reproduction**Composants:****Cumènesulfonate de sodium:**

Incidences sur le dévelop-
pement du fœtus : Rat, Oral(e), NOAEL: 3.000 mg/kg, NOAEL: 3.000 mg/kg

Toxicité pour la reproduction
- Evaluation : étude scientifiquement injustifiée

Tératogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-
cation ne sont pas remplis.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Toxicité pour la reproduction
- Evaluation : Donnée non disponible

Tératogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Éthanol:

Incidences sur le dévelop-
pement du fœtus : Rat, Oral(e), NOAEL: 2.000 mg/kg

Toxicité pour la reproduction
- Evaluation : Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertili-
té est apparu seulement après administration de très fortes
doses de cette substance.

Tératogénicité - Evaluation : Des expériences sur l'animal ont démontré des effets muta-
gènes et tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Composants:****Éthanol:**

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

ThermoDent clear **No Change Service!**

Version 02.00 Date de révision 30.06.2015

Date de dernière parution 22.03.2012

Date de la première version publiée
22.03.2012**Toxicité à dose répétée****Composants:****Cumènesulfonate de sodium:**

Souris: NOAEL: 440 mg/kg, LOAEL: 1.300 mg/kg, Dermale, Peau, Toxicité subchronique

Éthanol:

Rat: NOAEL: 2.400 mg/kg, Oral(e)

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire**Produit**

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Cumènesulfonate de sodium:**

Toxicité pour les poissons : CL50: > 100 mg/l, 96 h, Valeur de littérature

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés aqua- : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l, 48 h
tiquesToxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100
mg/l, 72 h**Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus): 1 - 10 mg/l, 96 h

Toxicité pour la daphnie et : Donnée non disponible
les autres invertébrés aqua-
tiques

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Éthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.140 mg/l, 48 h

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 5.000 mg/l, 48 h
les autres invertébrés aqua-
tiquesToxicité pour les algues : CI50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): > 100 mg/l,
72 h**12.2 Persistance et dégradabilité****Produit**

Biodégradabilité : Facilement biodégradable. OCDE 301D / CEE 84/449 C6

Demande Chimique en Oxy- : env. 6.200 mg/l, solution de 1%
gène (DCO)**Composants:****Cumènesulfonate de sodium:**

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:Biodégradabilité : Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.
OCDE 302B/ ISO 9888/ CEE 88/302C**Éthanol:**

ThermoDent clear No Change Service!

Version 02.00

Date de révision 30.06.2015

Date de dernière parution 22.03.2012

Date de la première version publiée
22.03.2012

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Produit**Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Non applicable**Composants:****Cumènesulfonate de sodium:**

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Bioaccumulation : Donnée non disponible

Éthanol:

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: -0,14, calculé**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:****Cumènesulfonate de sodium:**

|| Mobilité : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

|| Mobilité : Donnée non disponible

Éthanol:

Mobilité : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit**

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes**Produit**Information écologique sup-
plémentaire : aucun**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED).

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

Code d'élimination des dé-
chets : CED 070601Code d'élimination des dé-
chets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'appli-
cation (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de dé-
tergents, de désinfectants et de produits pour la protection
personnelle.

ThermoDent clear **No Change Service!**

Version 02.00

Date de révision 30.06.2015

Date de dernière parution 22.03.2012

Date de la première version publiée

22.03.2012

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses : La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Composés organiques volatils : 5 %, Directive 2010/75/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils

: 0,05 kg/kg
Suisse. Ordonnance sur les COV, Annexe II (Produits)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R11 : Facilement inflammable.
R36 : Irritant pour les yeux.
R38 : Irritant pour la peau.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.

Texte complet pour phrase H

ThermoDent clear **No Change Service!**

Version 02.00

Date de révision 30.06.2015

Date de dernière parution 22.03.2012

Date de la première version publiée
22.03.2012

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H318	:	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquides inflammables
Skin Irrit.	Irritation cutanée

Information supplémentaire

|| Les changements envers la dernière édition!!!

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.